



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Nouvelle-Calédonie: retraites

Question écrite n° 39705

Texte de la question

M Jacques Lafleur attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, sur la situation des retraites titulaires d'une pension civile de l'Etat qui résident en Nouvelle-Calédonie. Ceux-ci ne bénéficient pas encore de la mensualisation du versement des retraites bien que des mesures aient été prises par le Gouvernement en vue de généraliser cette mensualisation. Un effort important a été entrepris ces deux dernières années, y compris pour les Français résidant à l'étranger, afin qu'ils perçoivent mensuellement leur pension de retraite. Des lors, il paraît anormal que les pensionnés résidant en Nouvelle-Calédonie ne puissent prétendre à cet avantage aussi il lui demande dans quels délais il envisage d'étendre la mensualisation du versement des pensions aux pensionnés de l'Etat vivant en Nouvelle-Calédonie.

Données clés

Auteur : [M. Lafleur Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39705

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1809